Une plateforme territorialisée de services coordonnés

Médico-social

Date de publication : 26 novembre 2025

Généralités

Objectif :

L'objectif principal est de permettre à chaque personne accompagnée de bénéficier d'un parcours personnalisé, inclusif et évolutif, en mobilisant les ressources du territoire et en favorisant l'accès au droit commun.

Lancée en 2019, la plateforme P-PIT a développé un réseau important de partenaires intégrant le droit commun (écoles, centres de loisirs, établissement d'accueil de jeunes enfants, etc.), les collectivités locales et les professionnels de santé libéraux. Elle couvre 3 sous-territoires du Sud de la Seine-et-Marne (Melun, Sénart, Fontainebleau).

L'offre dela plateforme P-PIT repose sur des parcours d'accompagnement multimodaux qui sont pensés par tranches d'âges (0-6, 7-11, 12-16, 17-20+). Il s'agit d'une entité juridique qui fusionne sous une même autorisation :
- 3 IME,
- 3 SESSAD,
- CAFS.

Elle se compose également :
- De dispositifs intégrés favorisant l'inclusion en milieu ordinaire et proposant de l'appui ressources ;
- D'un pôle ressource handicap (financé par la CAF) en appui auprès des familles et professionnels du milieu ordinaire (périscolaire, crèches, etc.);
- D'un accompagnement intensif en milieu ordinaire (AlterIME)
- D'une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMASCO),
- De 2 unités d'enseignements externalisées (UEE) élémentaire et collège,
- D'un accueil de loisirs spécialisé (TOBOGGAN),
- D'un accompagnement en centre de loisirs en milieu ordinaire (Tremplin),
- D'une offre de répit (Oxygène),
- D'une équipe mobile d'appui à la réflexion éthique intégrant des personnes accompagnées, des familles, des professionnels et des pair-aidants, (EMARE).

Après l'admission et l'évaluation des besoins, un plan d'accompagnement est élaboré par le coordonnateur de parcours en co-construction avec la personne accompagnée, la famille et les professionnels. Un suivi constant et coordonné est réalisé tous les 6 à 9 mois.

L'organisation de cette nouvelle offre a nécessité la création de ressources clés :
- Des postes de directeurs, responsables non plus d'un établissement mais d'un territoire ;
- Des chefs de services, en charge du pilotage des dispositifs selon les tranches d'âge ;
- Des coordonnateurs de parcours en appui transversal aux équipes internes et aux partenaires (chaque coordinateur gère entre 40 et 50 situations).
- Des coordinateurs de services garantissant l'organisation et le fonctionnement des services accueillant le public.

Afin de faciliter la coordination des parcours et l'élaboration d'un projet personnalisé partagé entre tous les professionnels concernés, le Dossier Usager Informatisé (DUI) permet de disposer d'un dossier unique pour chaque personne accompagnée.

Par ailleurs, la plateforme P-PIT a développé de l'appui ressources auprès des familles, des acteurs du territoire et des professionnels. De nombreuses actions sont menées telles que des actions de sensibilisation, de formations, d'appui technique (comme de la mise à disposition d'outils, des interventions auprès des AESH, des aides pour l'adaptation des salles

de classe, etc.).

Enfin, le décompte de l'activité au sein de la plateforme est réalisé en unités d'accompagnement (UA), associées aux différentes modalités d'accompagnement. Pour permettre de qualifier l'intensité d'accompagnement (ex : prise en compte du temps de transport, temps d'accompagnement individuel), la plateforme a mis en place un décompte du temps passé par typologie d'accompagnement. Au-delà du décompte de l'activité, la plateforme P-PIT souhaite travailler sur une mesure de l'impact sur le territoire, en définissant des indicateurs d'inclusion.

Etapes de mise en oeuvre

1) Réalisation d'un diagnostic approfondi du territoire et des besoins
2) Définition de zones d'intervention prioritaires en concertation avec l'ARS et les autres organismes gestionnaires.
3) Création de la plateforme avec une structuration de l'offre, la création d'une porte d'entrée unique, la mise en place d'outils communs et l'organisation de formations et de groupes de travail
4)Réalisation du suivi des parcours et de l'évaluation régulière du dispositif.

Essaimage

Les principaux leviers

Mobilisation et interconnaissance des acteurs du territoire,
Mise en place d'outils communs pour l'évaluation et le suivi des parcours,
Accompagnement au changement,
Coopération avec les partenaires du droit commun,
Création d'une porte d'entrée unique.

Les principaux freins

Résistance au changement,
Nécessité d'un pilotage fort,
Coordination entre acteurs aux cultures différentes,
Adaptation des pratiques et mise en place d'outils communs,
Gestion de la transversalité.

Témoignages

Notre plateforme s'appuie sur une autorisa¬tion unique qui regroupe toutes les modalités d'accompagnement sur trois sous-territoires : Sénart, Melun et Fontainebleau. Elle suit environ 460 enfants, pour une autorisation de 393 places toutes modalités d'accompagnement, et mobilise plus de 250 professionnels. Cette configuration nous permet de fonctionner comme une entité unique, avec une co-direction en responsabilité territoriale et une logique de coordination à l'échelle d é p a r t e m e n t a l e .
Le territoire a été cartographié en zones d'intervention prioritaire. En 2023, l'ARS a animé, en lien avec les organismes gestionnaires, un travail important pour définir des zones d'intervention prioritaire. L'idée était de clarifier les périmètres d'action de chacun, coordonner l'offre pour un accompagnement au plus proche des bassins de vie des enfants et familles, d'éviter les chevauchements entre dispositifs et de prévenir les zones blanches. Bien que la plateforme couvre trois sous-zones distinctes, elle fonctionne comme une entité unique, avec une gouvernance partagée et une offre coordonnée. Nous avons structuré notre offre autour de quatre spécialités : les troubles du neurodéveloppement, le polyhandicap moteur, le handicap sensoriel et les accompagnements des troubles de la conduite et du comportement sur un territoire Sud Est 77. Ce fonctionnement par pôles permet de mutualiser les expertises tout en garantissant une meilleure couverture territoriale. C'est aussi une manière de rendre les parcours plus lisibles et plus fluides pour les personnes concernées, les familles et les professionnels.

Jody SURIER, Directeur des Opérations et de l'Offre de Services

L'accompagnement au sein de la plateforme représente pour moi l'inclusion de ma fille au travers d'une adaptation de l'environnement aux besoins d'Olivia, dans sa vie de tous les jours, dans ses activités. Elle a le droit à une vie comme les autres. Elle va au centre de loisirs, au conservatoire comme les enfants de son âge. Les professionnels du milieu ordinaire (institutrice, animateurs…) se sentent à l'aise et capable de gérer les particularités d'Olivia parce que les professionnels de P-PIT sont venus sur le terrain, à leur rencontre, pour les informer, leur donner des outils de communication (Olivia est non verbale), les rassurer. Olivia a trouvé sa place dans la vie. On lui offre tous les moyens de bien s'épanouir. Elle a le droit d'être comme tous les autres enfants.
Je constate que, désormais, les autres enfants (et les adultes) l'accueillent comme elle est et la différence fait partie de leur quotidien. Ces futurs adultes, éveillés à la différence, construiront la société inclusive de demain.

Camille MARTIN, Maman d'un jeune accompagnée

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

jody.surier@fondationpoidatz.com

L'établissement

Date de mise en œuvre : 4 février 2019

Durée du projet : 60 mois

Fondation Ellen Poidatz 77930

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Non

Déclenchement
Après une phase de diagnostic approfondi, la plateforme P-PIT a été créée dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêts lancé par l'ARS.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

6/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

Projet long, nécessitant un déploiement progressif et un accompagnement au changement.

Beaucoup

Personnel (équipe projet, déploiement...)

250 professionnels impliqués, dont des directeurs de territoire, des chefs de service, des coordonnateurs de parcours et des coordinateurs de services.

Beaucoup

Des compétences en interne

Mobilisation des compétences internes en évaluation, coordination, accompagnement et gestion de projet.

Beaucoup

Des compétences externes (prestations externes)

Accompagnement par l'ARS et collaborations avec les partenaires du droit commun.

Beaucoup

Des équipements, du matériel

Mise en place d'outils numériques communs, comme le Dossier Usager Informatisé.

Beaucoup

Des financements (internes et externes)

Financements dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts de l'ARS et financements complémentaires pour renforcer les actions dans le droit commun.

Beaucoup

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Action sur le territoire qui permet d'agir pour des bassins de vie inclusifs.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Montée en compétences des professionnels, meilleure connaissance des ressources du territoire et acculturation à de nouvelles pratiques d'accompagnement et de coordination.

Sur les usagers : Impacts positifs

Parcours plus personnalisés, accès facilité au droit commun et un accompagnement modulable et évolutif.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Transformation de l'organisation interne à travers la coordination entre les dispositifs pour permettre une meilleure adaptation aux besoins du territoire.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Meilleure adéquation entre l'offre et les besoins.

Parties prenantes associées

- ☑ Direction
- ☑ Administration
- ☑ Services techniques
- ☑ Professionnels
- ☑ Bénéficiaires
- ☑ Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Ainsi que dans celui de l'organisme gestionnaire.